

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quais Tilsitt et Joffre : un projet pour sécuriser les déplacements de tous

Le secteur des quais Tilsitt et Joffre est l'un des axes particulièrement accidentogènes de la Métropole de Lyon. Début 2024, afin de répondre à cette problématique de sécurisation de la voie et d'apaisement des circulations en faveur des modes actifs, la Métropole a engagé un large de travail de concertation publique. Les nombreux échanges et ateliers ont permis d'aboutir à l'émergence d'un projet qui prend en compte les principales problématiques et inquiétudes des participants : diminuer les vitesses des automobilistes, sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes et conserver le stationnement des résidents.

Sur les quais Tilsitt et Joffre, plusieurs modes de déplacement cohabitent (voitures, bus, vélos, piétons, etc.), ce qui génère plusieurs conflits d'usage et rend l'axe particulièrement accidentogène. Depuis 2017, la Métropole a recensé une vingtaine d'accidents, dont deux mortels en 2022 et en 2024. Dans la majorité des cas, la vitesse excessive ou inadaptée des automobilistes est l'un des principaux facteurs aggravants de ces accidents.

Tout d'abord, pour répondre à cette problématique de sécurisation de l'axe et d'apaisement des circulations en faveur des modes actifs de façon rapide, la Métropole de Lyon a tout d'abord réalisé un aménagement provisoire en juillet 2023 qui a permis, en quelques jours de faire baisser la vitesse des véhicules à 32 Km/h en moyenne et jusqu'à – 30 Km/h pour les vitesses délictueuses.

Le Maire de Lyon et la Président de la Métropole ont également saisi la Préfecture en août 2022, le ministre de l'intérieur à l'été 2023 et le Premier ministre en janvier 2024 pour demander l'installation d'un radar urbain afin de renforcer les contrôles de vitesse et améliorer la sécurité des usagers. À ce jour, la Métropole de Lyon n'a reçu aucune réponse.

Identifier les besoins et les points d'attention en concertation avec les usagers

Afin d'engager un aménagement définitif, la Métropole de Lyon et la ville de Lyon ont engagé une concertation publique.

Dans un premier temps, un diagnostic a été partagé entre la Métropole de Lyon, les collectifs d'habitants et les associations de quartier afin d'identifier les besoins et les points d'attention de ce nouvel aménagement. Suite à ce diagnostic partagé, deux ateliers ont été organisés en février 2024 pour recueillir la parole des usagers, identifier les contraintes techniques et élaborer des scénarii d'aménagement opérationnels. Au mois de mars, les usagers ont pu donner leurs avis sur les scénarios élaborés. Au total, 528 personnes ont répondu à l'enquête sur le site *Jeparticipe* : une concertation quantitativement et qualitativement réussie, avec la moitié des répondants qui habitent notamment dans le 2^{ème} arrondissement de Lyon.

Un axe fortement contraint qui nécessite des choix

Ces ateliers ont permis aux participants d’appréhender les difficultés de ce secteur fortement contraint en matière d’aménagement :

- Contraintes réglementaires : cet axe est une Route à Grande Circulation (RGC) avec une largeur minimale de voie à respecter pour les convois exceptionnels
- Contraintes d’espace : l’emprise disponible est parfois étroite avec seulement 12 mètres de large par endroit
- Contraintes fonctionnelles : faire cohabiter tous les usagers de l’espace public en garantissant la sécurité de tous

Les contraintes de l’axe n’ont pas fait émerger un consensus autour des scénarii proposés.

Un projet permettant d’assurer la sécurité des usagers et de maintenir le stationnement

Néanmoins, durant le dialogue autour des trois scénarii, plusieurs sujets sont revenus de manière importante et récurrente dans les contributions :

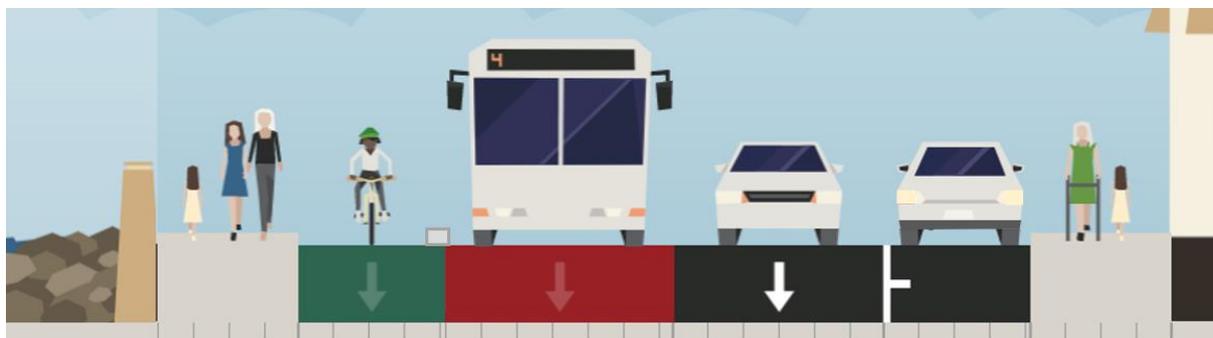
- une action destinée à faire diminuer la vitesse des voitures,
- la sécurisation des modes de déplacement non motorisés,
- le souhait de maintenir le stationnement résident.



Ces préoccupations exprimées par les contributeurs, ainsi que l’absence de consensus sur les trois scénarii et les contraintes d’aménagement du secteur ont incité la Métropole de Lyon à revoir la mise en place du double sens cyclable sur la même voirie.

C’est donc un projet répondant aux problématiques de diminution des vitesses automobiles, de sécurisation des modes actifs et de maintien du stationnement résident qui a été retenu. Il s’inscrit dans la continuité des réflexions déjà engagées avec les usagers, les collectifs d’habitants et les associations de quartier.

MÉTROPOLE GRAND LYON



Avec ce projet, la sécurisation de l'ensemble des usagers est maximisée grâce à une stricte séparation avec les bus et les voitures. La piste cyclable unidirectionnelle dans le sens Nord > Sud (Bellecour vers Perrache) proposera des largeurs supérieures ou égales à 1,70m. En complément, l'itinéraire pour les cyclistes de la rue Vaubecour sera renforcé dans le sens Sud > Nord (Perrache vers Bellecour). La limitation à 30km/h de cette voie, sa largeur restreinte et la présence d'un double sens cyclable permettent de proposer un contexte de circulation apaisé.

Ce projet prévoit également de nouveaux aménagements afin de faire diminuer la vitesse de circulation avec la création de 5 plateaux surélevés sur les 800 mètres de l'axe. Le stationnement résident sera également conservé sur la totalité des quais. Enfin, l'accessibilité piétonne sera maintenue et renforcée avec la création de 3 nouvelles traversées.

Après la conception du projet, soumis pour avis conforme à la Préfecture et aux Architectes des Bâtiments de France (ABF), les travaux devraient débuter à partir de l'été 2025.

Contact presse

Léa Cordonier – Mail. lcordonier@grandlyon.com – Tél. 06 98 73 61 96